



**SRAES**

Mail : [sraes@region-academique-occitanie.fr](mailto:sraes@region-academique-occitanie.fr)

Rectorat de région académique  
31 rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier Cedex 2

**Arrêté constituant le bureau de vote aux élections des représentants étudiants au conseil  
d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse-Occitanie**

**La rectrice de la région académique Occitanie,  
Rectrice de l'académie de Montpellier,  
Chancelière des universités**

Montpellier, le 16 janvier 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants, R. 822-2, R. 822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 21 novembre 2025 portant création de la commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse-Occitanie ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 1<sup>er</sup> décembre 2025 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse-Occitanie ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 14 janvier 2026 fixant la liste électorale relative à l'élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse-Occitanie ;

Vu les formulaires de dépôt de liste et les récépissés de validité de liste de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse-Occitanie ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 15 janvier 2026 fixant les listes de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse-Occitanie ;

Vu l'avis de la commission électorale réunie le 14 janvier 2026 ;

## ARRÊTE :

### Article 1 :

Le bureau de vote est composé d'un président, représentant du recteur de région académique, et d'un secrétaire, représentation de l'administration du Crous.

En conséquence, sont désignés :

Fonction dans le bureau de vote	Noms
Présidente, représentante de la rectrice de région académique	Léa FABRE
Secrétaire, représentante du Crous	Lydia GARNIER

### Article 2 :

Le bureau de vote est également composé d'un représentant titulaire de chacune des listes de candidats aux élections. Pour chaque représentant titulaire d'une liste de candidats, est désigné un représentant suppléant.

En conséquence, sont désignés membres du bureau de vote :

Listes présentées par ordre alphabétique	Titulaires	Suppléants
Liste 1: « Bouge Ton Crous avec l'AGEMP et tes assos »	Manon ALDEBERT	Nathan SOULUE
Liste 2: « La Cocarde Etudiante, l'Alternative patriote »	Aaron-Szabolcs VIVIES	Marie MYREK
Liste 3: « Le poing levé, la liste des étudiant.es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême droite, le génocide à Gaza »	Juliette JUAN	Ethan HAAS
Liste 4: « UNI : pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket resto étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS »	Chloé SAINT-ALBIN	Noa GOTTLING
Liste 5: « Union Etudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour toutes ! »	Eva BEDIER	Lyes IKHELEFF
Liste 6: « Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou-te-s (RS, UNEF, Coordo)	Ilias MORJANE	Lucie PRISSE

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de Montpellier-Occitanie et affiché par tout moyen y compris sur support numérique dans ses locaux

**Article 4 :**

La directrice générale du Crous de Montpellier-Occitanie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Pour la rectrice de région académique Occitanie,  
Chancelière des universités  
et par délégation,  
La rectrice déléguée pour l'enseignement  
supérieur,  
la recherche et l'innovation**



**Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME**